



**ACADÉMIE
D'AMIENS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Dossier suivi par :

Docteur Maryse BURGER

Médecin Conseiller technique du recteur

Conseillers Techniques Médico -Sociaux

Rectorat de l'académie d'Amiens

20, boulevard d'Alsace-Lorraine

80063 Amiens cedex 9

CONDUITE A TENIR POUR LES DIRECTEURS D'ECOLE

Suite au signalement par la famille d'un cas confirmé de covid 19

- Faire l'alerte sur l'application « alerte covid »
- Réalisation du contact tracing avec l'aide du médecin ou du médiateur de la cellule covid du département.
- Informer les parents des contacts à risque qui viennent rechercher leur enfant.
- Leur donner le courrier « école maternelle ou élémentaire : parents enfant contact à risque d'un élève cas confirmé ».
- Il n'y a plus lieu de compléter les tableaux FT19 pour ces situations.
- Le retour des élèves à l'école sera autorisé sur présentation du résultat du test négatif par les parents (le document ne sera pas à conserver). Le renforcement des gestes barrières : port du masque en intérieur et extérieur, limitation du brassage pour toute activité à risque (cantine, EPS en intérieur et chant).
- Les élèves n'ayant pas fait l'objet d'un test poursuivront l'enseignement en distanciel pour une durée de 7 jours.
- Le test à J7 est fortement recommandé. La présentation du résultat de ce test n'est pas obligatoire pour poursuivre ou reprendre les cours en présentiel.